

LA 2042 RICI

PAGE

<div style="text-align: center;">  <p>DÉCLARATION REVENUS 2018</p> <p>18</p> <p></p> <p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> </div>	<p>RÉDUCTIONS D'IMPÔT CRÉDITS D'IMPÔT</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">Nom</td> <td colspan="3" style="background-color: #e0e0e0;"></td> </tr> <tr> <td>Prénom</td> <td colspan="3" style="background-color: #e0e0e0;"></td> </tr> <tr> <td>Adresse</td> <td colspan="3" style="background-color: #e0e0e0;"></td> </tr> </table>	Nom				Prénom				Adresse																					
Nom																															
Prénom																															
Adresse																															
<p>184 ————— Dons versés à des organismes établis en France</p> <p>Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 537€</i>) 7UD <input type="text"/></p> <p>Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 7UF <input type="text"/></p> <p>Dons et cotisations versées aux partis politiques 7UH <input type="text"/></p> <p>187 ————— Cotisations syndicales des salariés et pensionnés sauf option frais réels</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">DÉCLARANT 1</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">DÉCLARANT 2</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">PERS. À CHARGE</td> </tr> <tr> <td>7AC <input type="text"/></td> <td>7AE <input type="text"/></td> <td>7AG <input type="text"/></td> </tr> </table> <p>188 ————— Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">COLLÈGE</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">LYCÉE</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">ENS. SUPÉRIEUR</td> </tr> <tr> <td>7EA <input type="text"/></td> <td>7EC <input type="text"/></td> <td>7EF <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>7EB <input type="text"/></td> <td>7ED <input type="text"/></td> <td>7EG <input type="text"/></td> </tr> </table> <p>188 ————— Frais de garde des enfants de moins de 6 ans nés à compter du 1.1.2012</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">1^{ER} ENFANT</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">2^{EM} ENFANT</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">3^{EM} ENFANT</td> </tr> <tr> <td>7GA <input type="text"/></td> <td>7GB <input type="text"/></td> <td>7GC <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>7GE <input type="text"/></td> <td>7GF <input type="text"/></td> <td>7GG <input type="text"/></td> </tr> </table> <p>Nom et adresse des bénéficiaires <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>189 ————— Services à la personne: emploi à domicile</p> <p>Sommes versées en 2018 7DB <input type="text"/></p> <p>Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL <input type="text"/></p> <p>Vous avez employé directement pour la première fois en 2018 un salarié à domicile 7DQ <input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/></p> <p>Vous (ou votre conjoint ou une personne à charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" 7DG <input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et adresse des bénéficiaires <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>192 ————— Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap 7GZ <input type="text"/></p> <p>192 ————— Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes 7CD <input type="text"/> 1^{RE} PERSONNE 7CE <input type="text"/> 2^{EM} PERSONNE</p> <p>193 ————— Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale Offres de prêt émises avant le 1.1.2011</p> <p>Logements neufs non-BBC acquis ou construits en 2010 Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des cinq premières annuités 7VV <input type="text"/></p> <p>Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des cinq premières annuités 7VT <input type="text"/></p> <p>Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 Intérêts payés en 2018 au titre de l'une des sept premières annuités 7VX <input type="text"/></p> <p>SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">À</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Le</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><input type="text"/></td> </tr> </table>				DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE	7AC <input type="text"/>	7AE <input type="text"/>	7AG <input type="text"/>	COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUPÉRIEUR	7EA <input type="text"/>	7EC <input type="text"/>	7EF <input type="text"/>	7EB <input type="text"/>	7ED <input type="text"/>	7EG <input type="text"/>	1 ^{ER} ENFANT	2 ^{EM} ENFANT	3 ^{EM} ENFANT	7GA <input type="text"/>	7GB <input type="text"/>	7GC <input type="text"/>	7GE <input type="text"/>	7GF <input type="text"/>	7GG <input type="text"/>	À	Le	<input type="text"/>	
DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE																													
7AC <input type="text"/>	7AE <input type="text"/>	7AG <input type="text"/>																													
COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUPÉRIEUR																													
7EA <input type="text"/>	7EC <input type="text"/>	7EF <input type="text"/>																													
7EB <input type="text"/>	7ED <input type="text"/>	7EG <input type="text"/>																													
1 ^{ER} ENFANT	2 ^{EM} ENFANT	3 ^{EM} ENFANT																													
7GA <input type="text"/>	7GB <input type="text"/>	7GC <input type="text"/>																													
7GE <input type="text"/>	7GF <input type="text"/>	7GG <input type="text"/>																													
À	Le																														
<input type="text"/>																															

2042 RICI

196	Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale	
	Équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées	7WJ
	Équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap	7WI
	Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable	7WL
198	Prestations compensatoires	
	Sommes versées en 2018	7WN
	Sommes totales décidées par jugement en 2018 ou capital reconstitué	7WO
	Capital fixé en substitution de rente	7WM
	Report des sommes décidées en 2017	7WP
187	Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France	
	Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 537€</i>)	7VA
	Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général	7VC
186	Report de l'excédent de dons des années antérieures	
	2013 2014 2015 2016 2017	
	7XS 7XT 7XU 7XW 7XY	
201	TRAVAUX DANS L'HABITATION PRINCIPALE: DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
	Économies d'énergie	
	Chaudières à haute performance énergétique (sauf chaudières utilisant le fioul)	7CB
	Chaudières à haute performance énergétique utilisant le fioul: dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017	7AA
	Chaudières à très haute performance énergétique utilisant le fioul : dépenses payées du 1.1.2018 au 30.6.2018 et dépenses payées du 1.7.2018 au 31.12.2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 30.6.2018	7AO
	Chaudières à micro-cogénération gaz	7AD
	Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage	7AF
	Isolation thermique	
	Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur (acquisition et pose)	7AH
	Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose)	7AK
	Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert (acquisition et pose)	7AL
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages : dépenses payées du 1.1.2018 au 30.6.2018 et dépenses payées du 1.7.2018 au 31.12.2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 30.6.2018	7AP
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...): dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017	7AM
	Volets isolants: dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017	7AN
	Portes d'entrée donnant sur l'extérieur: dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017	7AQ
	Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	
	Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses	7AR
	Pompes à chaleur air/eau ou géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques)	7AV
	Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques):	
	- dépenses payées en 2018	7AX
	- dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis et versement d'un acompte au plus tard le 31.12.2017	7AS
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires)	7AY
	Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique	7AZ
	Systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou de biomasse	7BB
	Autres dépenses	
	Diagnostic de performance énergétique	7BC
	Audit énergétique	7BM
	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et droits ou frais y afférents	7BD
	Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire installés dans un immeuble collectif	7BE
	Système de charge pour véhicules électriques	7BF
	Équipements installés dans les logements situés dans les départements d'outre-mer:	
	- équipements de raccordement à un réseau de froid et droits ou frais y afférents	7BH
	- équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires	7BK
	- équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (ventilateurs de plafond)	7BL

CONDITIONS D'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vous pouvez bénéficier de ce crédit d'impôt si vous avez effectué des dépenses en faveur de la transition énergétique dans votre habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Votre habitation principale peut être située dans un immeuble collectif ou être une maison individuelle.

Équipements ouvrant droit à ce crédit d'impôt
Pour ouvrir droit au crédit d'impôt, les matériaux, équipements et appareils doivent respecter des critères de performance énergétique. Ces critères sont indiqués dans la notice n° 2041 GR et dans le bulletin officiel des finances publiques, sous la référence BOI-IR-RICI-280-10-30 disponibles sur impots.gouv.fr.

Plafond de dépenses

Les dépenses sont retenues dans la limite d'un plafond pluriannuel qui s'applique au titre de cinq années consécutives. Pour le calcul du crédit d'impôt de 2018, le plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1.1.2014 au 31.12.2018. Ce plafond est fixé à :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée;
- 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune;
- montants majorés de 400 € par personne à charge (majoration divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Taux du crédit d'impôt

Le taux du crédit d'impôt est de 15 % pour les dépenses suivantes payées du 1.1 au 30.6.2018 ou payées du 1.7 au 31.12.2018 lorsqu'un devis a été accepté et unacompte versé au plus tard le 30.6.2018 :

- chaudières à très haute performance énergétique utilisant le fioul comme source d'énergie;
- matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simples vitrages.

Le taux du crédit d'impôt est de 30 % pour toutes les autres dépenses éligibles.

Qualification de l'entreprise

Certaines dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt uniquement lorsque l'entreprise qui réalise les travaux est titulaire d'un signe de qualité attestant du respect de critères de qualification.

Le signe de qualité obtenu par l'entreprise lui confère la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement) pour la catégorie de travaux dans laquelle il a été obtenu.

Ainsi, les matériaux et équipements suivants doivent être installés par une entreprise titulaire de la mention RGE et d'un signe de qualité attribué pour cette catégorie de travaux :

- chaudières à haute ou très haute performance énergétique, chaudières à micro-cogénération gaz;
- matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée donnant sur l'extérieur;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : murs en façade ou en pignon et planchers bas;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : toitures-terrasses, planchers de combles perdus, rampants de toiture et plafonds de combles;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires;
- pompes à chaleur;
- échangeur souterrain des pompes à chaleur géothermiques (à l'exception des capteurs horizontaux).

En outre pour les catégories de travaux soumises au respect de critères de qualification de l'entreprise, le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à une visite du logement, préalable à l'établissement du devis, au cours de laquelle l'entreprise qui installe ou pose les équipements ou matériaux valide leur adéquation au logement.